



Circulaire 8165

du 28/06/2021

Circulaire relative aux opérations "Ouvrir mon quotidien" et "Journalistes en classe" dans les écoles fondamentales et secondaires

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 7747

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 16/08/2021 au 06/05/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 16/08/2021

Information succincte	Fonctionnement des opérations "Ouvrir mon quotidien" et "Journalistes en classe" et procédures d'inscription des écoles
-----------------------	---

Mots-clés	Education aux médias / ouvrir mon quotidien / journalistes en classe
-----------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé
Libre confessionnel	Primaire spécialisé
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- L'institut de la Formation en cours de Carrière (IFC)
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Verniers Patrick	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	0496.873147 olivier.gobert@cfwb.be
Delmotte Philippe	Conseil supérieur de l'éducation aux médias	02/413.33.59 philippe.delmotte@cfwb.be
Voir circulaire		

Mesdames, Messieurs,

L'éducation aux médias a pour principale ambition de permettre à nos élèves de devenir des citoyens actifs, autonomes et critiques vis-à-vis de tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Dans cet esprit, depuis le Décret du 8 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, des moyens sont alloués afin de soutenir la mise à disposition gratuite de la presse quotidienne ainsi que la visite de journalistes en classe au sein des établissements scolaires.

Vous trouverez, ci-dessous, les modalités d'organisation des initiatives « Ouvrir Mon Quotidien » et « Journalistes en Classe » pour l'année scolaire 2021-2022.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire et aux initiatives développées.

Caroline DESIR
Ministre de l'Éducation

OUVRIER MON QUOTIDIEN 2021-2022

COMMENT SE DÉROULERA L'ACTION CETTE ANNÉE ?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant **deux semaines, du lundi 4 octobre au vendredi 15 octobre 2021**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (à l'exception de l'Echo) dans le cadre de la **Quinzaine de la presse**.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves pourront découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

Chaque établissement primaire désirant participer à l'opération peut s'**abonner gratuitement** et faire le choix de **deux quotidiens*** qui lui seront fournis pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les samedis).

LES INSCRIPTIONS VIA UN PROFESSEUR-RELAIS PAR ETABLISSEMENT COMMENCERONT **LUNDI 16 AOUT**, VIA LE SITE INTERNET DE LAPRESSE.BE : [HTTP://WWW.LAPRESSE.BE](http://www.lapresse.be)

La formule permet de recevoir, quotidiennement, **un exemplaire de deux titres de quotidiens** au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les samedis). Ces trois périodes s'étaleront :

- **Du 8 novembre au 3 décembre 2021**
- **Du 10 janvier au 25 février 2022 (Congé de détente : interruption du 28 février au 6 mars 2022)**
- **Du 7 mars au 6 mai 2022 (Vacances de printemps : interruption du 2 au 17 avril 2022)**

*Pour rappel, les écoles primaires peuvent choisir deux titres de la presse quotidienne francophone parmi : La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sudpresse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe L'Avenir.

DES ABONNEMENTS NUMÉRIQUES

Le professeur-relais peut bénéficier d'un abonnement numérique (accès aux sites et PDF). Il est important de communiquer une adresse de courrier électronique valide, lors de l'inscription. La procédure pour chaque quotidien se trouve sur le site internet : <http://www.lapresse.be> (onglet « abonnements numériques »).

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE

Une fois l'inscription enregistrée, chaque établissement pourra recevoir :

- **Un « [Journal de bord](#) » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par LAPRESSE.be en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (www.csem.be) et le soutien de la

Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et s'approprier ainsi le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, à mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- **Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée** de la Fédération Wallonie-Bruxelles
La Neuville, 1 à 4500 Tihange
Tél. : 085.27.13.68
Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Jean-Luc Sorée - jean-luc.soree@lecaf.be

- **Le Centre Audiovisuel de Liège asbl** – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège
Tél. : 04.232.18.81
Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Michel Clarembaux - contact@cavliege.be

- **Média Animation asbl** – Rue de la Fusée, 62 à 1130 Bruxelles
Tél. : 02.256.72.33
Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Marc André - m.andre@media-animation.be



Pour toute précision relative aux modalités de l'opération, nous vous invitons à contacter directement Georgia Lambillotte : LAPRESSE.be – info@lapresse.be - Rue Royale, 100 – 1000 Bruxelles – <http://www.lapresse.be>

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ELEVES

Chaque année, l'opération « **Journalistes en classe** » permet aux enseignants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être diverses : une initiation au monde des médias, l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité ou une aide à la réalisation d'un média scolaire. Des journalistes peuvent aussi proposer des petits exercices, faire écouter ou voir une séquence de journal, venir avec une caméra ou un micro...

L'instituteur/l'institutrice adressera sa demande à l' **Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité(e) : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique. Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par l'enseignant(e) et ses élèves !

COMMENT PROCEDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel ou courrier postal. **Il n'y a pas de date limite** pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un ou une journaliste disponible.

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias**" (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques) et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information, s'il n'en possède pas déjà un.
- Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » suivent un journaliste télé, radio et presse écrite dans une journée type de travail. Elles sont disponibles en ligne <http://www.ajp.be/jec-outils/>, sur la chaîne Youtube de l'Association des Journalistes professionnels ou sur la plateforme e-classe. Elles sont complétées par une vidéo sur « **l'impact du numérique sur le métier de journaliste** ». En 7 minutes, elle explique comment les possibilités d'internet sont exploitées par les rédactions et quels changements les développements numériques ont imposé aux journalistes dans leur manière de travailler.
- La brochure « **Les médias, comment ça marche ? - Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur/l'institutrice reçoit des exemplaires pour chacun de ses élèves.

- Elaboré d’abord à l’intention des journalistes intervenants en classe, un « **Manuel pédagogique** » peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d’activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n’existe qu’en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf
- Élaboré en 2020 par le Conseil supérieur de l’éducation aux médias (CSEM), en collaboration avec l’AJP, « **Les journalistes en classe face à la désinformation** », est initialement un outil pour les journalistes qui vont en classe mais il est également exploitable directement par les enseignants. Il fournit des balises et des pistes de réflexion sur la problématique actuelle des Fake News. Il est téléchargeable intégralement sur le site de l’AJP <http://www.ajp.be/jec-outils/> ou sur le site du CSEM <http://csem.be/journalistesenclassefacealadesinformation>.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l’AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 - 1000 Bruxelles.

Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 15h00, sauf le mercredi)

Courriel: jec@ajp.be

Site : <http://www.jec.be>

OUVRIR MON QUOTIDIEN 2021-2022

OUVRIR MON QUOTIDIEN PAPIER : COMMENT SE DÉROULERA L'ACTION CETTE ANNÉE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, recevront gratuitement durant deux semaines, **du lundi 4 au vendredi 15 octobre 2021**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone dans le cadre de la **Quinzaine de la presse**.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Professeurs et élèves pourront ainsi parcourir les différents titres et percevoir la richesse de la presse quotidienne.

Chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement, via un professeur-relais par établissement**, à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone* et cela pendant toute l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les samedis). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves :

Un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).

- entre 500 et 1.000 élèves :

Deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).

- plus de 1.000 élèves :

Trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

LES PREINSCRIPTIONS COMMENCENT A PARTIR DU **LUNDI 16 AOUT JUSQU'AU VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021** AFIN DE BENEFCIER DES JOURNAUX ENTRE LA QUINZAINE DE LA PRESSE ET LE DEMARRAGE OFFICIEL DE L'OPERATION. ELLES VOUS PERMETTENT D'EVITER UNE INTERRUPTION DU 18 AU 29 OCTOBRE 2021.

TOUTES LES ECOLES SECONDAIRES PREINSCRITES DURANT CETTE PERIODE RECEVRONT DIRECTEMENT LES JOURNAUX A L'ISSUE DE LA QUINZAINE DE LA PRESSE. LA FORMULE VOUS PERMETTRA DE RECEVOIR LES QUOTIDIENS PENDANT LES TROIS PERIODES SUIVANTES :

- **Du 18 octobre au 3 décembre 2021 (Congé d'automne : interruption du 1 au 7 novembre 2021)**
- **Du 10 janvier au 25 février 2022 (Congé de détente : interruption du 28 février au 6 mars 2022)**
- **Du 7 mars au 6 mai 2022 (Vacances de printemps : interruption du 2 au 17 avril 2022)**

LES INSCRIPTIONS SE FONT VIA LE SITE INTERNET DE LAPRESSE.BE : [HTTP://WWW.LAPRESSE.BE](http://www.lapresse.be)

*Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sudpresse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair) et l'édition régionale du groupe L'Avenir.

DES ABONNEMENTS NUMÉRIQUES

Le professeur-relais peut bénéficier d'un abonnement numérique (accès aux sites et PDF). Il est important de communiquer une adresse de courrier électronique valide, lors de l'inscription. La procédure pour chaque quotidien

se trouve sur le site internet <http://www.lapresse.be> (onglet « abonnements numériques »).

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE

Une fois l'inscription enregistrée, chaque établissement pourra recevoir :

- Un « **Journal de bord** » pour chaque élève et chaque enseignant réalisé et édité par LAPRESSE.be en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (www.csem.be) et le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- **Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée** de la Fédération Wallonie-Bruxelles
La Neuville, 1 à 4500 Tihange
Tél. : 085.27.13.68
Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : Jean-Luc Sorée - jean-luc.soree@lecaf.be
- **Le Centre Audiovisuel de Liège asbl** – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège
Tél. : 04.232.18.81
Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : contact@cavliege.be
- **Média Animation asbl** – Rue de la Fusée, 62 à 1130 Bruxelles
Tél. : 02.256.72.33
Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement secondaire : François Mottard - f.mottard@media-animation.be



Pour toute précision relative aux modalités de l'opération, nous vous invitons à contacter directement Georgia Lambillotte : LAPRESSE.be – info@lapresse.be - Rue Royale, 100 – 1000 Bruxelles – <http://www.lapresse.be>

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « **Journalistes en classe** » permet à des enseignants de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, l'approfondissement d'une question d'actualité, l'analyse du langage journalistique ou une aide à la réalisation d'un média scolaire.

Le professeur adressera sa demande à **l'Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant l'objet de la rencontre et le profil du ou de la journaliste souhaité(e) : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...). L'AJP trouvera parmi les quelques 160 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le ou la journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant(e) pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du ou de la journaliste soit préparée** par le professeur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'enseignant(e) peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des outils pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant(e) avant la venue du ou de la journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias**" (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. Le professeur reçoit un exemplaire, pour son information, s'il n'en possède pas déjà un.
- Les vidéos « **Mon métier : journaliste** » suivent un journaliste télé, radio et presse écrite dans une journée type de travail. Elles sont disponibles en ligne [www. http://www.ajp.be/jec-outils/](http://www.ajp.be/jec-outils/), sur la chaîne Youtube de l'Association des Journalistes professionnels ou sur la plateforme e-classe. Elles sont complétées par une vidéo sur « **l'impact du numérique sur le métier de journaliste** ». En 7 minutes, elle explique comment les possibilités d'internet sont exploitées par les rédactions et quels changements les développements numériques ont imposé aux journalistes dans leur manière de travailler.
- Elaboré d'abord à l'intention des journalistes intervenants en classe, un « **Manuel pédagogique** » peut être très utile aux enseignants. Il propose des fiches d'activités (autour des médias écrits, audiovisuels et de la photo) et des fiches explicatives sur des notions relatives au journalisme. Ce manuel n'existe qu'en version numérique, librement accessible sur http://www.ajp.be/telechargements/jec/manuel_pedagogique.pdf

- Élaboré en 2020 par le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), en collaboration avec l'AJP, « **Les journalistes en classe face à la désinformation** », est initialement un outil pour les journalistes qui vont en classe mais il est également exploitable directement par les enseignants. Il fournit des balises et des pistes de réflexion sur l'actuelle problématique des Fake News. Il est téléchargeable intégralement sur le site de l'AJP <http://www.ajp.be/jec-outils/> ou sur le site du CSEM <http://csem.be/journalistesenclassefacealadesinformation>.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02.777.08.60 (de 9h00 à 15h00, sauf le mercredi)

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>